

CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

Les championnats de Belgique sont réservés aux membres de nationalité belge des sociétés de pêche ou aux titulaires de nationalité belge d'une licence individuelle, affiliés auprès d'une fédération membre de la LFPS, du CCCV.

Les articles de ce chapitre sont spécifiques aux championnats de Belgique. Toutefois, les articles de ce chapitre qui ne sont pas en contradiction avec les articles des autres chapitres sont d'application.

Les montants du droit d'inscription aux championnats de Belgique sont fixés par le BFA lors de la première réunion de l'année du BFA.

A. DISTINCTION

a) DAMES.

A partir de 2026, le championnat individuel « dames » se déroule en deux journées comportant chacune une seule manche d'une durée de cinq heures, en trois secteurs.

Le classement de chaque journée est établi en fonction des points places obtenus et le pêcheur ayant obtenu le plus petit nombre de points places sera classé premier de son secteur et ainsi de suite.

Un classement final sera établi au terme des deux journées, par addition des points obtenus par chaque participant.

Le tirage au sort des emplacements aura lieu le matin de chaque journée.

Au classement, les ex æquo sont départagés selon l'ordre suivant :

- 1) le nombre de poissons capturés (si les poissons sont comptés),*
- 2) le poids réalisé,*
- 3) en cas d'égalité parfaite dans un même secteur, les pêcheurs concernés marqueront un nombre de points équivalant à la moyenne des places qu'ils auraient dû occuper*

Exemple n°1 : 2 pêcheurs ex æquo à la 5^{ème} place marqueront $(5+6) : 2 = 5.5$ points

Exemple n°2 : 3 pêcheurs ex-æquo à la 4^{ème} place marqueront $(4+5+6) : 3 = 5$ points

Si un concurrent est absent, disqualifié ou abandonne dans un secteur, il marquera un nombre de points correspondant à la dernière place +1.

Le même nombre de points est attribué aux pêcheurs sans poisson de tous les secteurs, correspondant au nombre de points le plus élevé, tous secteurs confondus.

b) INDIVIDUEL.

Le championnat individuel « seniors » se dispute en deux journées comportant chacune une seule manche d'une durée de cinq heures formule open.

La première journée se disputera entre 80 participants plus le champion de Belgique de l'année précédente, répartis en trois secteurs de 27 pêcheurs, dont 36 issus de la L.F.P.S et 44 du C.C.C.V.

La deuxième journée se déroulera de la manière suivante :

- les 7 premiers classés de chaque secteur de la 1^{ère} journée (soit 21 concurrents au total) formeront un seul secteur central et se disputeront l'or et l'argent. Les points de la 1^{ère} journée ne sont pas pris en compte et un classement est établi pour ce secteur. Outre les trophées, sept prix en argent seront également remis sur cette base.*
- Les 4 pêcheurs suivants (du 8^{ème} au 11^{ème}) de chaque secteur (12 concurrents au total) seront répartis en deux sous-secteurs disposés de part et d'autre du secteur central et se disputeront le bronze. Les points de la 1^{ère} journée ne sont pas pris en compte et un classement alterné est établi pour ces concurrents. Outre le trophée, quatre prix en argent seront remis sur cette base.*

Le tirage au sort des emplacements se fera publiquement le matin de chaque journée.

Chaque commission détermine la manière dont elle qualifie ses candidats.

Le champion de Belgique de l'année antérieure est qualifié d'office.

Si une ou des places est (sont) inutilisée(s) par une fédération, celle-ci devra en faire part avant le 1^{er} mai.

Sanction 8

Les places inutilisées par une fédération restent attribuées à la même commission.

Ce championnat ne pourra être organisé à la date d'un championnat du monde.

La longueur des cannes est limitée à 11,5 mètres.

Classement par secteur.

Le classement de la journée dans le secteur est fait en fonction des points places obtenus dans la manche.

Le pêcheur ayant obtenu le plus petit nombre de points places sera classé premier de son secteur et ainsi de suite.

Dans les secteurs, les ex æquo sont départagés selon l'ordre suivant :

4) le nombre de poissons capturés (si les poissons sont comptés),

5) le poids réalisé,

6) en cas d'égalité parfaite dans un même secteur, les pêcheurs concernés marqueront un nombre de points équivalent à la moyenne des places qu'ils auraient dû occuper

Exemple n°1 : 2 pêcheurs ex æquo à la 5^{ème} place marqueront $(5+6) : 2 = 5.5$ points

Exemple n°2 : 3 pêcheurs ex-æquo à la 8^{ème} place marqueront $(8+9+10) : 3 = 9$ points

Si un concurrent est absent, disqualifié ou abandonne dans un secteur, il marquera un nombre de points correspondant à la dernière place +1.

Exemple : 25 pêcheurs classés et un capot, l'absent, le pêcheur disqualifié ou qui abandonne marquera $27+1=28$ pts.

Le même nombre de points est attribué aux pêcheurs sans poisson de tous les secteurs, correspondant au nombre de points le plus élevé, tous secteurs confondus.

Exemple : Secteur A

Classement secteur		1er M		2me M		poids	Pts
		poids	Pl	poids	Pl	Total	Tôt
1	Pierre	1940	1	3430	1	5370	2
2	Jean	1810	2	2990	2	4800	4
3	Auguste	1620	3	2200	3	3820	6
4	Eric	1560	5	2070	4	3630	9
5	Charles	1600	4	1300	5	2900	9
6	Stéphane	500	6	1200	6	1700	12